

LA NATURE AU FIL DES SAISONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	La nature au fil des saisons
Sous-titre	Trois sorties à la découverte de la nature
Descriptif de l'activité	Cette sortie s'adresse aux enfants entre 6 et 12 ans qui souhaitent découvrir la nature à travers ses différents visages. En la compagnie de Murielle Tissot, droguiste et animatrice de groupe de jeux, et Galliane Monnin, accompagnatrice en montagne, découvrir la nature autour du même lieu et voir quels trésors différents se dévoilent en été, en hiver et au printemps.
Dates	Samedi 20 juin 2020, samedi 16 janvier 2021 et samedi 24 avril 2021
Horaire	13h15 – 16h30
Lieux du rendez-vous	Devant le musée de Charmey
Lieux de l'activité	Forêt du Perré
Programme indicatif	Accueil et prise en charge des enfants à 13h15 devant le musée de Charmey. Marche jusqu'à la forêt du Perret et jeux et animations à la découverte de la nature. Retour au point de rendez-vous et fin de l'activité à 16h30.
Matériel à prendre avec soi	Chaussures profilées, un goûter, des habits en fonction de la météo
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Enfants de 6 à 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 6 enfants maximum 15 enfants

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Musée de Charmey, arrêt de bus TPF *Charmey, Village* à 2 min à pied, parking payant sur place.

Horaires des transports publics	Aller	
	Bulle – Charmey	12h48 – 13h11
	Retour	
	Charmey, village – Bulle	16h43 – 17h16

Attention : ces horaires sont susceptibles de changer. Tous les horaires sur : www.cff.ch

Covoiturage Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base enfant	De 6 à 12 ans 10.- Les trois sorties 25.-
-----------------------------	--

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888 Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.
Paiement	Paiement sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement sur place (bulletin de versement envoyé par le Parc). La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.
Annulation	En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité. En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité. En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.
Assurances	Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.